

En Coup de Vent

n° 17 | décembre 2013

© T. Herin / Com des Images



Rénover | 6

La Picardie, région pilote pour l'opération de Service Public de l'Efficacité Énergétique

Construire | 2

Un appel à candidatures pour le «groupement d'entreprises en faveur de la performance énergétique des bâtiments»

Aménager | 5

Villers-Bocage allie urbanisme et environnement

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

LE JOURNAL D'INFORMATION
DE L'ADEME EN PICARDIE

En ordre de marche ?

L'un s'appelle M, l'autre P.

M est en bac pro au lycée professionnel de l'Acheuléen d'Amiens, et il apprend à acquérir les gestes professionnels de la rénovation énergétique des bâtiments, avec un accent mis sur l'isolation des parois opaques.

P est en BTS à la « Pro » également à Amiens. Il se spécialise sur les techniques de ventilation et de renouvellement d'air et les chauffe-eau solaires.

L'un et l'autre étaient en première ligne le 15 novembre dernier, lors de l'inauguration des plates-formes pédagogiques que l'ADEME et la Région ont mises en place dans leurs établissements ; et l'un et l'autre ont parlé du pari qu'ils ont fait en s'orientant vers les métiers du bâtiment.

Qu'en sera-t-il dans quelques mois à l'issue de leur formation ? Auront-ils trouvé un contrat de travail dans une entreprise ?

Depuis six ans, plusieurs démarches ont été engagées par l'ADEME, la Région et leurs partenaires pour qu'il en soit ainsi : accompagnement de 70 bâtiments, démonstrateurs BBC, soutien à la réalisation de groupements d'entreprises, renforcement du réseau des conseillers «EIE».

Et plus récemment mise en place par la Région du SPEE pour apporter une réponse à la question du financement.

Autant d'expériences et d'outils qui peuvent permettre d'être en ordre de marche pour la réussite du PREH (Programme de Réhabilitation Énergétique de l'habitat) que l'État a lancé cet automne.

Les entreprises ne s'engageront que si elles ont un marché. Mais sans doute faut-il plus que le marché de l'habitat pour enclencher un mouvement. N'y a-t-il pas aussi un gisement d'économies d'énergie dans le patrimoine des collectivités ou dans le tertiaire privé ?

Des stratégies locales peuvent être développées pour définir des programmes de travaux et mettre en place des plates-formes territoriales de la rénovation énergétique. L'ADEME peut accompagner les collectivités dans l'élaboration de ces démarches.

Il y a là des enjeux importants : la réduction des factures énergétiques, la limitation des émissions de CO₂... mais aussi des possibilités d'emploi pour M. et P. qui vont bientôt rechercher.

CONSTRUIRE

Se regrouper pour mieux construire

La prise de conscience des enjeux énergétiques par les entreprises du bâtiment constitue la clé de voûte d'une mutation de ce secteur économique, sur le marché de la performance énergétique des bâtiments.

Quelles que soient leurs tailles, leurs spécificités, leurs capacités, leurs présences sur le marché, l'obligation de réaliser

ou rénover des bâtiments BBC ou à énergie positive, en lien avec la RT 2012 et la prochaine RT 2020 devrait générer la multiplication des groupements d'entreprises (TPE/PME) sur les territoires. Cette organisation nouvelle des entreprises du bâtiment favorisera à la fois l'accès à des marchés de taille, auxquels elles n'auraient pu répondre seules et parallèlement, l'assurance d'une plus grande qualité des prestations, par une meilleure coordination des travaux.

C'est dans ce contexte que l'ADEME et le Conseil régional de Picardie ont lancé un appel à candidatures régional « groupement d'entreprises en faveur de la performance énergétique des bâtiments » qui vise à stimuler le regroupement des professionnels du bâtiment face aux enjeux de la performance énergétique.

Pour cela il s'agit d'accompagner les démarches permettant de :

- regrouper les compétences et les savoir-faire des entreprises du bâtiment,
- favoriser le rapprochement des acteurs de la construction-rénovation de bâtiments (bureaux d'études, architectes, maître d'œuvre, maître

d'ouvrage et entreprises),

- proposer une approche méthodologique structurée et collective pour la conception-réalisation-exploitation des bâtiments (offre globale),
- développer de nouvelles pratiques ancrées sur les territoires et s'appuyant sur des dynamiques locales.

Lancé en juin 2013, cet appel à candidatures permet d'accompagner financièrement les groupements d'entreprises ou leurs représentants, dans leur démarche de structuration d'une offre globale.

En effet, différents besoins peuvent être exprimés sur la formation, la communication, l'acquisition de matériels (finalité énergétique et usage collectif), l'aide à la structuration du groupement voire, la création d'emploi. À ce jour, deux organisations professionnelles, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) se sont positionnées pour la préfiguration de 13 groupements d'entreprises en Picardie (6 pour la FFB et 7 pour la CAPEB). Par ailleurs, d'autres démarches sont d'ores et déjà engagées par certaines entreprises pour créer les conditions d'un rapprochement leur permettant de diversifier leurs activités respectives, au travers d'un groupement permanent d'entreprises.

christophe.roger@ademe.fr

Téléchargez
l'appel à projets
en scannant
le QR-Code
ci-contre



Les Bâtiments basse consommation en France ADEME - Juin 2013 - ref. 7714

Bilan 2012-2013 des appels à projets régionaux du PREBAT portant sur la construction ou la réhabilitation de bâtiments à basse consommation énergétique



La rénovation thermique des bâtiments ADEME - Juillet 2013 - ref. 7829

Recueil des principaux outils financiers mobilisables par les maîtres d'ouvrage des secteurs tertiaires public et privé, du logement social et des copropriétés pour leurs opérations de rénovation thermique.



SE DÉPLACER

Un challenge mobilité pour se déplacer autrement

Le Conseil général de la Somme, l'ADEME et Amiens Métropole ont organisé du lundi 16 au mercredi 18 septembre 2013 la première édition du challenge mobilité inter entreprises en direction des entreprises et des administrations membres du club PDE 'Somme de mobilité'.

Cette opération est conduite à l'initiative du Conseil général de la Somme, dans la continuité de deux premières opérations qu'il a menées en 2011 et 2012 au sein de ses services.

Le principe de ce challenge est de promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle lors d'un déplacement domicile travail aller retour, après avoir réalisé une phase d'information et de conseils. Il a ainsi pour objectif d'encourager des comportements vertueux en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de mobilité. Le changement de comportement est en effet un mécanisme complexe : il ne se décrète pas mais peut s'accompagner. En sollicitant le changement au travers d'un engagement, le challenge mobilité permet d'entraîner de nouveaux comportements ou de les conforter. Des lots ont permis de récompenser les participants de chaque structure.

Outre le Conseil général, Amiens

Métropole et l'ADEME, le challenge a été proposé aux établissements suivants : Pôle Emploi, SNCF, le Conseil régional de Picardie, l'hôpital de Crépy-en-Valois et la DDTM de la Somme.

506 salariés de 8 structures implantées en Picardie ont enregistré leur candidature pour un à trois jours du challenge. 379 salariés ont ensuite déclaré leurs trajets.

Le bilan du challenge fait ressortir un report modal de 36% des participants (soit 137 salariés). Par exemple le 16 septembre, 43% des inscrits ont pratiqué la marche à pied ou le vélo, 11% le réseau amétis, 23% le train ou encore 8% le covoiturage. Cette manifestation a permis d'éviter 5,5 tonnes d'équivalent CO₂ dont 1,2 tonne de CO₂ évitée par rapport à la situation habituelle.

Il est envisagé de reconduire ce challenge en 2014 en l'ouvrant plus largement aux entreprises de toute la région Picardie, en lien avec les agglomérations. Le Conseil général de la Somme envisage de le proposer par ailleurs à l'ensemble des adhérents du club climat départemental.

yannick.paillet@ademe.fr



à lire



Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets

ADEME - Juin 2013 - ref. 7816

Outil d'aide à la décision destiné aux collectivités et pouvoir public pour acquérir une meilleure connaissance des coûts et de l'organisation de gestion des déchets.

Glossaire

RGE

Le développement du marché de la performance énergétique, lié notamment à l'évolution des exigences réglementaires et aux dispositifs de soutien public, a encouragé la multiplication de signes de qualité pour permettre aux particuliers d'identifier les entreprises répondant au mieux à leurs besoins. Mais l'offre est vaste et le choix parfois complexe. Certains signes de qualité sont, par exemple, délivrés par des organismes de qualification, tandis que d'autres ne connaissent pas de véritable contrôle.

Il était donc nécessaire de mieux valoriser les compétences des professionnels réalisant des travaux d'économies d'énergie en harmonisant et renforçant les signes de qualité existants. C'est ainsi qu'en 2011, l'État et l'ADEME ont donc lancé la mention **RGE**.

La RGE va bientôt connaître une montée en puissance : dès le 1^{er} juillet 2014, seuls les particuliers faisant appel à des professionnels qualifiés RGE pourront bénéficier des aides publiques (crédit d'impôt développement durable -CIDD- et de l'éco-prêt à taux zéro).

9000 entreprises bénéficient aujourd'hui de cette mention qui reconnaît les qualifications délivrées par **Qualibat** dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, **Qualit'EnR** (Qualisol, QualiPV, Qualibois, Qualipac), **Qualifelec** (Qualifelec énergies nouvelles, économies d'énergie), **Certibat**, organisme de certification dédié au secteur de la construction, et **Céquam**, organisme de certification pour la maison individuelle, viennent de rejoindre la démarche. Le 1^{er} janvier 2014, ce sont les signes de qualité **Éco artisans** (Capeb) et **Pro de la performance énergétique** (FFB) qui s'engagent à respecter les exigences de la charte RGE.

Enrichie et étendue à de nouveaux professionnels, la démarche « RGE » fait peau neuve et change de nom pour devenir « Reconnu garant de l'environnement ».

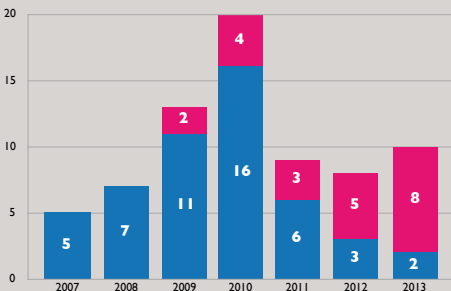
Le dispositif RGE s'enrichit et s'ouvre :

- aux professionnels de la maîtrise d'oeuvre (bureaux d'étude, économistes de la construction, architectes)
- aux industriels produisant les matériaux de construction et de rénovation

Ainsi, la mention RGE accompagne la montée en compétence des entreprises pour assurer la qualité des travaux de rénovation énergétique. Elle permet d'identifier facilement les signes de qualité reconnus et les professionnels dont le savoir-faire est démontré.

Pour trouver les professionnels :
www.renovation-info-service.gouv.fr

Nombre de bâtiments lauréats
PREBAT en Picardie

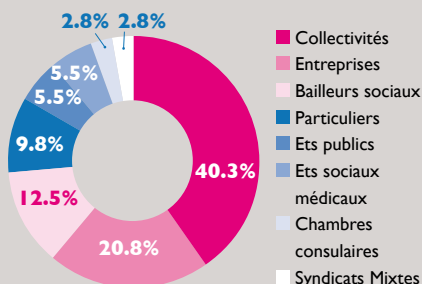


N = Neuf R = Réhabilitation

L'appel à projets PREBAT lancé depuis 2006 par l'ADEME et le Conseil régional de Picardie a permis de soutenir la réalisation de 72 bâtiments exemplaires à basse consommation. Si de 2007 à 2011, la majorité des lauréats PREBAT étaient des projets de construction, depuis 2012 on constate une inversion avec 13 dossiers sur 18 qui concernent une réhabilitation (72%).

Ceci s'explique par une volonté conjointe de l'ADEME et la Région de privilégier la réhabilitation qui constitue un enjeu majeur : durcissement des critères neufs, maintien des critères sur l'existant et augmentation des aides sur la réhabilitation. Au total, les 72 projets lauréats représentent une surface totale de 163 001 m² SHON**.

Nature des porteurs
de projets PREBAT



Les collectivités (40,3%) suivies des entreprises (20,8%) sont essentiellement les lauréates du PREBAT. Ceci est le fruit d'une animation plus forte de l'ADEME et de la Région sur ces deux cibles. Cependant les particuliers auraient sans nul doute été la typologie principale de maître d'ouvrage s'ils n'étaient pas devenus inéligibles à partir de 2009, date à laquelle des aides publiques sont apparues (crédit d'impôt, Eco-PTZ ...).

florent.dupuis@ademe.fr

* PREBAT : Plate-forme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment
** SHON : surface hors œuvre nette

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), où en est-on ?

Avec la loi POPE (2005), l'État impose aux vendeurs d'énergies fossiles de réaliser ou faire réaliser aux consommateurs des économies d'énergie sous peine d'amende.

Si ces économies sont réalisées au moyen de travaux listés par l'État sur des fiches standardisées ou spécifiques, elles ouvrent droit à l'obtention de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Un objectif triennal est défini et réparti entre ces vendeurs appelés les *obligés* en fonction de leurs volumes de vente. Les CEE sont comptabilisés en kWh cumac : les économies d'énergie sont cumulées sur la durée de vie et actualisées. La pénalité se chiffre à 2c€/ kWh cumac manquant.

Les deux premières périodes triennales ont fixé respectivement un seuil de 54 TWh cumac (juillet 2006-juillet 2009) et de 345 TWh cumac (2011-2013). Ce dernier a été atteint six mois avant la fin de la période, diminuant actuellement le coût d'achat des CEE. Ils se vendent aujourd'hui à 0,35€ / Kwh cumac contre 0.42€ / KWh cumac en 2012.

On pense aujourd'hui à prolonger le dispositif d'une année. Le taux d'effort serait donc constant et d'une valeur de 115 TWh cumac en 2014 avec un début de la 3^{ème} période fixé au 1^{er} janvier 2015, pour un objectif de 220 TWh cumac / an.

La Cour des Comptes a publié un rapport sur les CEE le 15 octobre 2013. Celui-ci donne plusieurs recommandations pour la 3^{ème} période.

Par exemple : une révision triennale des fiches et des calculs qu'elles contiennent pour supprimer celles dont l'efficacité est trop faible. De même la lourdeur administrative est pointée du doigt : une simplification du dispositif est donc amorcée avec notamment un accroissement de la part du déclaratif par rapport au justificatif (fait sur un échantillonnage) et la standardisation de certains documents.

Les obligés peuvent aussi, pour respecter leur obligation, acheter des CEE à des acteurs éligibles ayant eux-mêmes réalisés des programmes. Les collectivités, les bailleurs sociaux, les établissements de santé, pour des actions sur leur patrimoine, font partie des éligibles.

Ces acteurs peuvent déposer des CEE en leurs noms propres. Toutefois le seuil minimal de 20 GWh cumac par dépôt avec un joker annuel restreint cette possibilité aux acteurs conséquents. Pour les « petites collectivités » et pour les éligibles ne voulant pas internaliser le système des CEE, l'ADEME conseille de faire jouer la concurrence entre les obligés et invite à simplifier le démarchage par le biais de plateformes d'échange, notamment www.nr-pro.fr. Cette dernière informera les obligés d'un projet renseigné sur la plateforme et les propositions de rachats suivront.

florent.dupuis@ademe.fr



ÉCHANGER

Plans Climat-Énergie Territoriaux, l'animation du réseau picard

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

En Picardie, des territoires ont entamé l'élaboration et la mise en œuvre de Plans Climat Énergie Territoriaux : 11 structures qui en ont l'obligation réglementaire et 5 autres qui le font de façon volontaire.

Parmi ces structures on trouve la Région, les 3 Conseils généraux, 5 agglomérations, 2 Pays, 2 PNR et

3 Communautés de communes de taille variée.

L'état d'avancement des démarches PCET n'est pas homogène : certains ont tout juste terminé l'état des lieux quand d'autres en sont à la révision de leur premier plan d'actions.

Pour permettre aux structures d'avancer plus aisément en bénéficiant de l'expérience des autres, l'ADEME et le Conseil Régional ont mis en place une animation du réseau des PCET picards par :

- l'organisation de 4 réunions d'échanges annuelles qui abordent les thèmes souhaités par les structures, avec des té-

moignages locaux ou des structures extérieures à la Picardie,

- la mise en œuvre d'un espace internet collaboratif qui permet d'échanger les informations,
- la mise à disposition d'unités d'œuvres d'un prestataire (Énergie Demain) pour faciliter le traitement de sujets particuliers,
- un travail sur les indicateurs de suivi des PCET en lien avec le contenu des objectifs du SRCAE.

Ce travail se termine pour l'année 2013 et sera reconduit sur les années 2014 et 2015.

ackli.assal@ademe.fr

AMÉNAGER

Villers Bocage allie urbanisme et environnement

Pour répondre aux fréquentes demandes de logements sur son territoire, la commune de Villers Bocage (80) a ouvert à l'urbanisation une zone d'environ 8 hectares à proximité de son centre-bourg.

Cette commune de 1542 habitants voulait aller au-delà des lotissements pavillonnaires classiques pour offrir à ses habitants une mixité des logements, un meilleur cadre de vie tout en cherchant à conserver une bonne intégration avec le bourg actuel. Pour ce faire, les élus, accompagnés initialement par le CAUE 80, ont mené une étude de faisabilité pour une opération d'aménagement. Ils y ont intégré une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) pour y retrouver une qualité environnementale, en lien avec le « bocage » qui compose le nom de leur commune.

Grâce à cette AEU financée dans le cadre du FREME, la commune a été accompagnée d'un professionnel pour la prise en compte des différentes thématiques environnementales et énergétiques. Parallèlement, des ateliers de présentation/réflexion/débat et des balades urbaines ont permis aux habitants d'apporter leur connaissance du terrain, leur vécu et leur vision pour enrichir le projet.

Ainsi, le projet prévoit de :

- préserver le cheminement bocager le long du bois communal ;
- relier le nouveau quartier au bourg existant par des voies de circulations douces ;
- maintenir et développer les corridors écologiques par la mise en place d'une trame verte et bleue ;
- réguler les eaux pluviales par un système intégré de noues et de bassins de rétention ;
- veiller à l'insertion du projet dans le grand paysage ;



- apaiser le quartier des circulations par la création de voiries adaptées aux usages ;
- proposer un cadre de vie de qualité en veillant à une mixité de la programmation et en créant des espaces de rencontre.

Le scénario est en adéquation avec les objectifs du SCOT du Grand Amiénois et sa réalisation sera étalée sur 3 ans et comprendra 80 lots libres, 28 lots de maisons de ville et 2 lots de petits collectifs.

moise.lefranc@ademe.fr

Efficacité énergétique : un nouveau service public testé sur la région Picardie



© R. Bourguet / ADEME

La rénovation thermique des logements privés est aujourd'hui freinée par un manque d'accompagnement en termes de conseils engageants et de financement adapté à chacune des situations.

Suite à une étude menée en 2011, la Région et l'ADEME Picardie ont souhaité mettre en œuvre une opération pilote de Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) ciblée sur le logement privé permettant d'allier une forme de « Guichet Unique » accompagnant les ménages sur tous les volets de leur projet de rénovation, et un tiers-financement intégré. Ce dispositif est parfaitement complémentaire avec le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, lancé par l'État cet automne, en tant que déclinaison

territoriale opérationnelle.

Cet accompagnement des ménages comprend notamment :

- le conseil en maîtrise de l'énergie par un audit thermique approfondi, jusqu'à la définition du programme de réhabilitation avec le propriétaire,
- l'assistance au choix des entreprises,
- le suivi des travaux de rénovation thermique réalisés par des entreprises partenaires ;
- le tiers-financement pour les ménages qui ne peuvent pas avoir accès à des financements de long terme par le réseau bancaire, assorti à la proposition de travaux permettant aux ménages de rembourser grâce aux économies sur les factures d'énergie résultant des travaux ;
- une prestation de suivi des consommations de leur logement pendant 3 ans après réalisation des travaux, ainsi qu'une prestation de suivi de la maintenance des équipements de chauffage/ventilation sur la durée souhaitée par les usagers du service public.

Pour concrétiser cette ambition, la Région Picardie a décidé de prendre la compétence réhabilitation thermique des logements individuels (session du 27 septembre 2013) et de créer une régie personnalisée (session du 29 novembre 2013) pour la mettre

en œuvre à travers une phase expérimentale sur 3 à 6 territoires pilotes (1 à 2 par département). Le cadrage budgétaire aboutit à une évaluation du besoin de financement d'environ 50 M€ (y compris les coûts de structure) afin de traiter 2 000 logements d'ici fin 2017, se répartissant en :

- 8 M € de dotation initiale par la Région, dimensionnée pour couvrir les frais inhérents à la constitution et au fonctionnement de la régie, ainsi qu'à tout moment au moins 15 % du montant de ces créances de tiers-financement.
- un refinancement par dette de l'ordre de 42 M€. La piste des financements européens est privilégiée pour sécuriser l'accès à une ressource financière de long terme (BEI).

L'objectif est d'avoir un retour d'expérience sur la capacité de ce nouveau service public régional, associé à des territoires proactifs, à atteindre les volumes de rénovation compatibles avec les ambitions de la politique énergie/climat de la Région Picardie, tout en maîtrisant les risques financiers. Ce retour d'expérience est capital pour pouvoir ensuite travailler sur un déploiement à grande échelle.

vincent.piboulevu@ademe.fr



Réussir la planification et l'aménagement durables ADEME et Le Moniteur Mai 2013 - 59 euros

Guide méthodologique AEU2 qui propose une approche méthodologique renforcée, un approfondissement des modalités de définition des objectifs et de leur mise en œuvre complète.



Choisir un professionnel qualifié RGE ADEME - Novembre 2013 - ref. 7392

La qualité de réalisation des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de votre logement est primordiale pour obtenir un résultat performant. La mention RGE permet d'identifier une offre de service à même de satisfaire ces impératifs.

eugenie.bugni@ademe.fr

FÉDÉRER

Le réseau Prévention des déchets de Picardie fête ses 3 ans

Inscrite dans les lois grenelle, la politique de prévention des déchets a été initiée dès 2007 en Picardie par un 1^{er} appel à projets lancé par l'ADEME et le Conseil régional de Picardie. La dynamique régionale a ensuite pris de l'ampleur avec l'engagement de nouveaux territoires.

Depuis 2010, le réseau prévention des déchets en Picardie regroupe 23 collectivités engagées avec l'ADEME dans des plans ou programmes locaux de prévention des déchets ou des COT* déchets représentant près de 1 490 000 picards. L'animation de ce réseau, confiée au bureau d'études Espace Environnement, se décline autour :

- de réunions de partage d'expériences et d'apports méthodologiques, 3 fois par an, sur l'éco-exemplarité, le réemploi, la réduction des déchets organiques, le tourisme, etc.
 - de formations-actions sur les partenariats avec la grande distribution, la méthodologie « éco-team », les achats publics éco-responsables ... et bientôt sur le don des denrées alimentaires.
 - des accompagnements individuels de chaque membre : aide à l'élaboration des plans d'actions de réduction des déchets, à la réalisation de panel de population locale autour de la question des déchets, etc.
- Dans ce cadre, une rencontre à Abbeville a été proposée avec le réseau national prévention des déchets, (réseau 3AP) sur le thème « prévention des déchets en milieu touristique ».

Ces journées, qui se sont tenues les 6 et 7 juin derniers, ont permis de mieux comprendre les préoccupations des acteurs du développement touristique et surtout d'identifier des actions nouvelles qui pourront être déployées sur les territoires. Après 3 ans d'existence, l'ADEME et le Conseil régional de Picardie souhaitent poursuivre l'animation de ce réseau en l'élargissant à de nouvelles thématiques « déchets » (tri, traitement, économie circulaire) et à de nouveaux acteurs (acteurs économiques, chambres consulaires, associations ...).

sophie.rouat@ademe.fr
aline.blin@ademe.fr

Retrouvez les travaux du réseau
Prévention des déchets
sur www.dechets.picardie.fr

* Contrat d'Objectif Territorial

FORMER

Former les enseignants à la précarité énergétique

L'ADEME, avec le Rectorat de l'Académie d'Amiens, mène depuis plusieurs années une politique volontariste de formation des enseignants dans le domaine de l'éducation au développement durable.

En 2010, une quinzaine de professeurs de BTS en Économie sociale et familiale (ESF) et en année de préparation au diplôme d'État Conseiller en économie sociale et familiale (DE CESF) avaient été formés sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat auprès d'un public en difficulté financière. En 2013, l'ADEME et le Rectorat avec l'aide active du Service Educatif,

ont souhaité approfondir la formation sur la précarité énergétique. Une enquête a donc été menée auprès des enseignants pour évaluer leurs besoins et attentes. Les résultats ont montré un grand intérêt pour cette thématique et ont permis de mettre au point une formation en deux temps. Une première journée consacrée au cadre institutionnel, juridique et l'évolution des politiques menées en Picardie. Une seconde journée basée sur les pratiques pédagogiques et les actions à mettre en œuvre pour lutter contre la précarité énergétique. Dans ce cadre, les conseillers Info Énergie de Picardie (CIE) témoignent de leur expérience et présentent les outils d'animation qu'ils



© DR ADEME

utilisent auprès de publics en situation de précarité : animation autour des éco-gestes, lecture et compréhension des factures d'énergie, calcul de coût global énergétique et gestion quotidienne de l'énergie, diagnostic thermique d'un logement, ... Cette formation très pratico-pratique permettra aux enseignants de mieux appréhender dans leurs cours le repérage de situations dégradées et de mettre en pratique auprès des élèves et étudiants les actions de prévention, de conseil, d'expertise qui sont réalisées aujourd'hui dans ce domaine par les travailleurs sociaux.

evelyne.journaux@ademe.fr
cathy.dumont@ac-amiens.fr

«J'éco-rénove, j'économise» un plan pour la rénovation énergétique des logements



Pour beaucoup de Français, logement et énergie ne font pas toujours bon ménage ! Afin de lutter contre la précarité énergétique, faire baisser les factures d'énergie qui pèsent sur les ménages, et améliorer la qualité des logements, le gouvernement a dévoilé le 19 septembre dernier la phase opérationnelle du plan de rénovation énergétique de l'habitat.

Ce dispositif a pour vocation d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur habitat et de les aider dans leurs démarches. Pour ce faire, un service public de la rénovation énergétique est mis en place : *Rénovation Info Service*. Il repose sur deux grands leviers :

- **enclencher la décision de travaux** : pour simplifier et faciliter l'accès à l'information et les démarches, chaque ménage en fonction de ses revenus, de sa situation géographique et de son statut (propriétaire occupant, bailleur, locataire) est orienté

depuis le numéro Azur national* ou le site Internet** vers le Point Rénovation Info Service (le PRIS) le plus proche et adapté à sa situation ;

- **financer les travaux** : pour aider les particuliers au financement de la rénovation énergétique de leur logement, les dispositifs existants (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable) ont été simplifiés et recentrés sur les rénovations lourdes. La subvention spécifique pour les ménages modestes a été renforcée et deux nouvelles primes ont été créées. Au total 2/3 des ménages sont éligibles à ces aides publiques qui se combinent, localement, avec les subventions mises en place par les collectivités locales.

Ce dispositif qui s'appuie sur des partenariats avec l'ADEME et le réseau des Espaces Info Énergie, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence nationale pour l'Information sur le logement (Anil) et le Commissariat général à l'Investissement, vise à **rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017, et diminuer de 38% la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment** à l'horizon 2020.

Pour promouvoir toutes ces dispositions, une campagne de communication grand public a été déployée depuis le 21 octobre en télévision, radio et internet «J'éco-rénove, j'économise». Les retombées ne se sont pas faites attendre avec un afflux massif de demandes. Il reste maintenant à convaincre les ménages de passer à l'acte et d'engager les travaux nécessaires pour réduire leur vulnérabilité face aux augmentations répétées du coût de l'énergie.

bertrand.veron@ademe.fr

*0 810 140 240 (prix d'un appel local)

**www.renovation-info-service.gouv.fr



15^e ASSISES NATIONALES
DE L'ÉNERGIE
28-30 janvier 2014,
Dunkerque

La transition énergétique : une opportunité de développement pour les collectivités territoriales
www.assises-energie.net
03 28 26 27 81159

RÉSEAU D'ÉCHANGES TECHNIQUES
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES

Amiens, le 20 février 2014

Le point sur les différentes techniques de géothermie

Amiens, le 15 mai 2014

La gestion des déchets du Bâtiment : organisation sur chantier et filières
www.ret-ademe-picardie.fr

03 22 45 19 19 - chantal.besse@ademe.fr

JOURNÉE TECHNIQUE ATEE
Trosly-Breuil, le 13 mars 2014

Management de l'Énergie et ISO 50001, l'exemple de Clariant
03 22 45 19 18
genevieve.delattre@ademe.fr

RECONVERSION DES FRICHES
URBAINES POLLUÉES

25-26 mars 2014, Paris
Maison de la Chimie

4^e Journées techniques nationales
Brigitte Bouhours - 01 47 65 23 73
brigitte.bouhours@ademe.fr

LES RENDEZ-VOUS DE L'ADEME :
Amiens, le 17 avril 2014

La rénovation énergétique des logements
03 22 45 55 48 - eugenie.bugni@ademe.fr